

Département de la Somme

-----  
Arrondissement d'AMIENS  
-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT  
-----

Tél : 03.22.39.40.40  
-----

OBJET :

Cotisation à la mission locale  
insertion formation emploi  
(MLIFE) 2024  
-----

Date de convocation :  
19 juin 2024

Date de séance :  
26 juin 2024

Date d'affichage :  
2 juillet 2024  
-----

Membres en exercice : 55

Membres présents : 30

Membres votants : 37  
-----

Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00  
de 13h30 à 17h00  
du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 101/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Domart-en-Ponthieu, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENDEDINI, DIRUY, ROUSSEL, MINET, LEMAIRE, CERNEY,  
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, POISSON,  
MARECHAL, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, MAUGER,  
CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE,  
BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,  
DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient absents, excusés :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, CAPRON,  
SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, ALEXANDRE,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE,  
DELFOSSÉ, LEULIER, GAILLARD, GUILLOT, BEC, MADANI BUTIN,  
BLAIZEL, TIRMARCHE, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

Mme DUFRENOY donne pouvoir à M LEITAO

Mme LEPOIX donne pouvoir à M MOREL

M DELASSUS donne pouvoir M FRANCOIS

M GAILLARD donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Mme DE ALMEDIA donne pouvoir Mme MINET

Secrétaire de séance : M. COLOMBEL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à la MLIFE par délibération en date du 2 Mai 2017,

La Communauté de Communes Nièvre et Somme depuis 2017 adhère au lieu et place des communes à la MLIFE et se substitue par conséquent à ces dernières dans le paiement d'une participation forfaitaire globale.

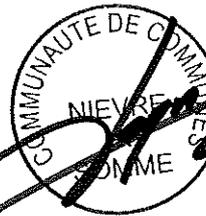
La MLIFE propose des accompagnements individualisés et collectifs pour les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme. Elle met à disposition des jeunes du territoire des dispositifs de droit commun (PACEA Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, CEJ Contrat d'Engagement Jeune...) pouvant aller jusqu'à proposer une allocation financière pour aider les jeunes dans la réalisation de leur projet.

Pour 2024, la MLIFE propose une participation financière globale en se basant sur un coût forfaitaire appliqué au nombre d'habitants soit 1,50 € par habitant soit 43 686,00 € (29 124 habitants X 1,50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la Communauté de Communes Nièvre et Somme à se substituer aux communes dans le paiement d'une participation forfaitaire globale à la MLIFE en se basant sur un coût forfaitaire appliqué au nombre d'habitants compris au sein du territoire soit 1,50 € x 29 124 habitants soit un montant total de 43 686,00 €.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 1 juillet 2024 et de sa publication le 2 juillet 2024.

